

DECISION DU MAIRE N°011/2022

MARCHE DE PRESTATIONS D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE D'ORLIENAS – ATTRIBUTION DES LOTS AU MARCHE

Le Maire de la Commune d'ORLIENAS,

- Vu la délibération du Conseil Municipal n°020/2020 du 10 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, au titre des articles L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et L.212-34 du code du patrimoine ;
- Vu la consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché de prestations d'assurances pour la Commune d'Orliénas, lancée par un avis d'appel public à la concurrence transmis à la publication le 19 septembre 2022 ;
- Vu les offres reçues par le pouvoir adjudicateur dans le cadre de cette consultation avant la date limite de réception des offres, à savoir le 28 octobre 2022 à 12h00 ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des plis dressé le 28 octobre 2022 ;
- Vu le rapport d'analyse des offres établi le 9 novembre 2022 par M. Patrick BARRAT, consultant en assurances pour le compte de la Commune d'Orliénas ;
- Vu le procès-verbal de choix des entreprises attributaires dressé le 16 novembre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les marchés séparés de prestations d'assurances pour la Commune d'Orliénas sont attribués aux entreprises suivantes :

Lot	Nom de l'entreprise	Adresse de l'entreprise	Montant de l'offre en € T.T.C.
Lot n°1 : Multirisques (patrimoine mobilier et contenu)	GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne	50, rue de Saint Cyr – 69251 LYON Cedex 09	6 276,46 €
Lot n°2 : Responsabilité civile et protection juridique	SMACL	141, avenue Salvador Allende CS 20000 – 79031 NIORT Cedex 09	4 312,99 €
Lot n°3 : Flotte automobile	SMACL	141, avenue Salvador Allende CS 20000 – 79031 NIORT Cedex 09	3 558,45 €

Article 2

Monsieur le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Orléans
Le 16 novembre 2022
Le Maire,
Olivier BIAGGI

